

Perspectives sur la gouvernance d'entreprise

Le président de la CVMO David Wilson parle de la manière d'améliorer la gouvernance d'entreprise tout en tenant compte des besoins du marché canadien.

Selon le président de la CVMO David Wilson, les organismes de réglementation des valeurs mobilières s'efforcent de trouver l'approche qui convient en matière de contrôle interne à l'égard de l'information financière des marchés financiers du Canada.

La CVMO travaille en étroite collaboration avec les autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour élaborer une méthode concernant le contrôle interne, tout en ne perdant pas de vue le fait que leur décision aura de profondes répercussions sur les sociétés qui représentent une part importante de l'économie du pays. Les organismes de réglementation ont procédé à une vaste consultation sur le contrôle interne auprès des participants au marché.



(À partir de la gauche) Le président de la B.C. Securities Commission Doug Hyndman, le président de la CVMO David Wilson, Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au Québec, et le président de la Alberta Securities Commission Bill Rice à la Superconférence sur les valeurs mobilières à Toronto en février.

Le 10 mars, les ACVM ont annoncé (Avis 52-313 des ACVM) que toutes les sociétés ouvertes du Canada devraient donner des renseignements sur l'efficacité de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière dès l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007, ou après. Les ACVM ont décidé de ne pas mettre en vigueur un projet antérieur qui aurait obligé l'émetteur à obtenir l'opinion de ses vérificateurs en ce qui concerne l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.



(À partir de la gauche) Le gouverneur de la Banque du Canada David Dodge, le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières Joe Oliver, le président de la CVMO David Wilson et le ministre des Services gouvernementaux de l'Ontario Gerry Phillips ont assisté au dîner trimestriel de l'ACCOVAM à Toronto le 17 janvier 2006. M. Wilson en était le conférencier invité.

Calendrier de la CVMO

Le 29 mai, le président de la CVMO David Wilson prononcera un discours lors d'un déjeuner organisé par le Cercle canadien de Montréal. Jean St-Gelais, président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), prononcera également une allocution lors de cet événement.

Pour plus de détails, visiter : www.canadianclubmontreal.ca



Le 31 janvier 2006, Eric Kirzner a présidé la réunion inaugurale du Comité consultatif des investisseurs.



Le président de la CVMO David Wilson accueille Pamela J. Reeve, membre du Comité consultatif des investisseurs, à la première réunion du Comité à la CVMO.



La réunion inaugurale du nouveau Comité consultatif des investisseurs (CCI) de la CVMO. Le CCI a été créé en novembre 2005 en vue de donner des conseils sur toutes les activités de la CVMO qui ont des conséquences sur les investisseurs.

Photographie: Geoff George Photography

Perspectives sur la gouvernance d'entreprise (suite)

« Tous les membres des ACVM s'entendent sur une manière efficace d'améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence de l'information financière pour les investisseurs en demandant des renseignements sur l'efficacité du contrôle interne qui permet d'assurer l'intégrité des états financiers », a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers.

Les ACVM ont proposé d'élargir le champ d'application de la *Norme multilatérale 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* en y ajoutant des obligations en ce qui concerne le contrôle interne. Ainsi, le chef de la direction et le chef des finances d'un émetteur assujéti (ou les personnes exerçant des fonctions analogues) seraient tenus de certifier dans leurs attestations annuelles qu'ils ont évalué l'efficacité du contrôle interne de l'émetteur à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice. En outre, le rapport de gestion annuel de l'émetteur devrait contenir de l'information sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Les obligations prévues s'appliqueraient dans l'ensemble des territoires du Canada à toutes les sociétés inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Selon les ACVM, qui prévoient organiser une consultation publique sur les propositions, ces nouvelles obligations en matière de divulgation amèneraient les gestionnaires à porter davantage attention à la qualité du contrôle interne à l'égard de l'information financière tout en accroissant leur responsabilité en la matière.

Sociétés contrôlées

Toujours à propos de la gouvernance d'entreprise, M. Wilson a indiqué que les ACVM avaient eu ouïe d'inquiétudes quant à la définition d'« administrateur indépendant » que l'on trouve dans les lignes directrices sur les pratiques de gouvernance des ACVM, relativement aux sociétés étroitement contrôlées. Effectivement, l'un des objets des lignes directrices (Instruction générale 58-201) est de se montrer sensibles au contexte canadien de l'entreprise, caractérisé par un grand nombre de sociétés contrôlées au Canada.

« Lorsque nous avons publié les lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise en avril dernier, nous nous sommes engagés à les réexaminer au cours de l'année afin d'en évaluer les répercussions sur les compagnies faisant l'objet d'un contrôle serré », a dit M. Wilson dans le discours qu'il a prononcé le 23 février devant quelque 150 personnes qui assistaient à la Superconférence sur les valeurs mobilières à Toronto.

« Nous recueillerons les commentaires des parties intéressées d'ici avril prochain. Nous examinerons tous les points de vue afin de nous assurer d'avoir un cadre stratégique qui permet d'adopter une démarche réglementaire adaptée aux caractéristiques de notre marché », a-t-il dit.

Un investissement dans l'éducation

En octobre 2005, au cours du Mois de l'éducation des investisseurs, la CVMO a enregistré une forte demande d'information de la part du public :

- Distribution de presque 25 000 documents éducatifs à l'intention des investisseurs.
- Au cours du Mois de l'éducation des investisseurs, nombre de consultations record du site Web du Fonds pour l'éducation des investisseurs

(www.investorED.ca), qui est passé de presque 25 000 en 2004 à 54 000.

- Quelque 6 000 personnes ont été en contact avec le personnel de la CVMO à des salons professionnels et lors de présentations dans tout l'Ontario.

La CVMO a participé à la huitième campagne nationale annuelle en tant que membre du Conseil pour l'éducation des investisseurs, une tribune d'organismes de l'industrie et d'organismes de réglementation des valeurs mobilières.

CVMO énonce ses priorités

La CVMO a exposé cinq grands objectifs organisationnels dans le projet de déclaration des Énoncés de priorités 2006-2007, lequel a été publié aux fins de commentaires du public.

Le document, qui énonce les objectifs de la CVMO au cours du prochain exercice financier, prévoit les principales priorités qui permettront à la Commission de remplir son mandat et les grands projets à entreprendre au cours du prochain exercice. Les objectifs organisationnels de la CVMO sont les suivants :

1. Faire appliquer la loi de manière équitable, rigoureuse et opportune ;
2. Prendre des mesures pour mieux comprendre et traiter les besoins des épargnants ;
3. Encourager l'harmonisation, la simplification et la consolidation du cadre de réglementation des valeurs mobilières au Canada ;
4. S'efforcer d'intégrer au mieux la réglementation des marchés financiers nord-américains et celle des marchés mondiaux ;
5. Encourager une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario stipule que la Commission remet au ministre et publie dans son bulletin au plus tard le 30 juin de chaque année une déclaration énonçant les priorités de la Commission pour l'exercice financier en cours.

Pour lire l'ébauche des Énoncés de priorités (en anglais seulement), consulter la rubrique « Responsabilisation » sous le titre Gestion et responsabilisation à www.CVMO.gov.on.ca. La période de commentaires de 60 jours se termine le 23 mai 2006.



Nomination d'un nouveau commissaire à la CVMO



Patrick LeSage

L'ancien juge Patrick LeSage se joint à la Commission

Après 28 ans dans la magistrature et une carrière distinguée, l'honorable Patrick J. LeSage, Q.C. est le dernier commissaire à se joindre à la CVMO.

M. LeSage a débuté sa carrière juridique comme procureur adjoint de la Couronne au ministère du Procureur général de l'Ontario. En 1972, il devient directeur des procureurs de la Couronne de l'Ontario, et en 1975, juge de comtés et de districts de l'Ontario.

En 1994, M. LeSage devient juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, puis en 1996, il en est nommé le juge en chef, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 2002. Il est alors désigné résident senior au Collège Massey de l'Université de Toronto. M. LeSage prend sa retraite comme juge en 2004.

« Nos vice-présidents et commissaires applaudissent la nomination du commissaire LeSage et se réjouissent de pouvoir s'appuyer sur sa grande expérience des dossiers juridiques et politiques complexes », a dit le président de la CVMO David Wilson.

Nommé pour trois ans, M. LeSage siège également au Comité d'arbitrage de la Commission. Il est l'un des dix commissaires indépendants de la CVMO.

En février 2004, M. LeSage est entré au cabinet d'avocats de Toronto Gowling Lafleur Henderson où il continue de donner des conseils sur un large éventail de questions.



Pour se renseigner sur les antécédents professionnels de chaque commissaire, consulter la rubrique « Gestion et responsabilisation » sur le site Web de la CVMO (www.CVMO.gov.on.ca).

Rencontre de Jeffrey Lucy (second à partir de la gauche), président de la Australian Securities & Investments Commission (ASIC), avec la vice-présidente de la CVMO Susan Wolburgh Jenah (troisième à partir de la gauche) et d'autres délégués à Sydney (Australie) en février 2006 lors de la Summer School Conference de l'ASIC. M^{me} Wolburgh Jenah a prononcé une allocution à la conférence dans laquelle elle a parlé du rôle important du système d'autoréglementation dans le secteur des valeurs mobilières au Canada.

La CVMO en ligne

Contrôle interne

Pour lire les obligations d'information harmonisées en matière de contrôle interne que proposent les ACVM, consulter : http://www.CVMO.gov.on.ca/About/NewsReleases/2006/nr_20060310_csa-harmonize-ic-rr.jsp

Appariement des opérations institutionnelles

Les ACVM ont révisé les règles et les politiques pour accélérer le processus d'appariement des opérations institutionnelles : http://www.osc.gov.on.ca/About/NewsReleases/2006/nr_20060303_csa-institutional-trade.jsp

Examen des documents d'information continue des petits émetteurs

Avis du personnel des ACVM s'intitulant *Examen des documents d'information continue des petits émetteurs* traite de certaines lacunes que relèvent le plus couramment les organismes de réglementation lors de l'examen des documents d'information continue des petits émetteurs. (Chercher Avis du personnel 51-316 des ACVM)

Fichiers audio dans « Dialogue avec la CVMO »

Dans la rubrique « Dialogue avec la CVMO », nous avons affiché les fichiers audio de plusieurs séances de la conférence du 17 novembre 2005. Les fichiers audio comprennent le discours du président de la CVMO David Wilson et les séances plénières sur le contrôle interne et les fonds de couverture : http://www.CVMO.gov.on.ca/About/Dialogue/dwo_index.jsp (en anglais seulement)

www.cvmo.gov.on.ca

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour obtenir un abonnement gratuit ou nous faire vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. *Perspectives* est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

Information continue

Les membres du Comité consultatif sur l'information continue de la CVMO donnent des conseils avisés au personnel.

Bien communiquer avec les intervenants est un élément essentiel du processus de réglementation. Le personnel de la CVMO consulte donc régulièrement les comités des participants au marché et d'autres parties pour entendre leur idées et commentaires sur diverses questions de réglementation, comme l'information continue, la gouvernance des fonds et l'inscription. Les travaux des membres (bénévoles) des comités aident la CVMO à protéger les investisseurs et à encourager des marchés financiers intègres.

Le Comité consultatif sur l'information continue aide en particulier le personnel de la CVMO à accroître la sensibilisation à l'égard des questions d'information continue et à favoriser une meilleure discipline sur le marché en matière d'exigences et d'obligations relatives à l'information continue. Pendant leur mandat (deux ans), les membres du Comité consultatif sur l'information continue agissent à titre de source de conseils et de commentaires avisés, équilibrés et opportuns dans des domaines comme l'examen de l'information continue déposée par les émetteurs assujettis et des questions de politiques reliées à l'information continue. Ainsi, certains éléments de l'Instruction nationale 51-102 sur les obligations d'information continue ont été élaborés avec l'aide du Comité ou ont été beaucoup influencés par ses observations.

À l'heure actuelle, le Comité consultatif sur l'information continue se compose de 15 membres, qui se rencontrent cinq fois par an. Le Comité tient entre autres à compter des membres représentant à la fois divers secteurs industriels et un éventail d'utilisateurs, dont agents des relations avec les investisseurs, investisseurs institutionnels, personnel s'occupant des rapports financiers et épargnants, participant à des activités d'information continue.

Le mandat d'un certain nombre de membres du Comité consultatif sur l'information continue se termine cet été. Si vous souhaitez poser votre candidature pour siéger au Comité consultatif sur l'information continue, veuillez contacter John Hughes, directeur du financement des entreprises, au 416 593-3695 (jhughes@CVMO.gov.on.ca).



À titre d'organisme de réglementation chargé d'encadrer le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui répond de l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre délégué à la réglementation des valeurs mobilières.